

Jardin Ortholan : le cèdre de l'Atlas présentant une dangerosité absolue sera abattu

L'opération se déroulera le mercredi 24 août



Jardin Ortholan : le cèdre de l'Atlas présentant une dangerosité absolue sera abattu

En juillet dernier, une expertise de l'Office national des forêts (ONF) sur le cèdre de l'Atlas du jardin Ortholan a conclu à une « dangerosité majeure » de cet arbre situé en surplomb des jeux pour enfants. Fermée au public depuis le 22 juillet dernier suite à la chute d'une branche de 45 cm de diamètre située à 21 mètres du sol, l'aire de jeux directement menacée n'a toujours pas rouvert ses portes (elle devrait rouvrir très prochainement suite à l'opération d'abattage).

Cause de cette fragilité : l'architecture même de cet arbre de 26 mètres de haut et de 1,34 mètre de diamètre à sa base dont plusieurs branches dites « charpentières » (les branches directement rattachées au tronc) sont en déport. Cette particularité de la structure de l'arbre avait nécessité la pose de haubans (des câbles) pour soutenir les branches les plus lourdes et prévenir les chutes éventuelles.

Les derniers épisodes de fortes chaleurs ont provoqué plusieurs fissures actives (qui continuent de s'aggraver) sur plusieurs branches. Lors des épisodes de très forte chaleur, une évaporation excessive de sève provoque des embolies gazeuses, causes de l'éclatement des tissus conducteurs de sève. C'est ce phénomène qui a provoqué la chute d'une branche en juillet dernier. « Les défauts présents sur les branches et le risque accru de rupture estivale de branches entraînent une dangerosité actuellement estimée majeure de ce cèdre implanté en bordure d'une aire de jeux » a conclu le rapport d'expertise.

Cette situation a dû contraindre les services de la ville à faire procéder à l'abattage de l'arbre le mercredi 24 août. « Un crève-cœur » pour le maire, Christian Laprèbende « mais, dit-il, il n'est pas question de faire prendre le moindre risque aux enfants et aux familles qui fréquentent ce lieu. » L'abattage de l'arbre n'aura pas d'incidence sur l'ombrage de l'aire de jeux « principalement assuré par le tilleul argenté voisin » précise l'expertise.

